



Prévenir les risques de non-conformité en assurance suppose déjà de comprendre les exigences et obligations réglementaires du nouveau système de gouvernance.

Cela inclut aussi de définir et d'identifier les principaux risques de non-conformité et faire le lien avec la gestion des risques opérationnels. Pour cela, il est nécessaire de maîtriser les outils de la fonction conformité pour évaluer, mesurer et contrôler, et être en mesure de détecter ces risques et de prévenir leurs conséquences.

PROGRAMME

- ▶ Mise en place de la fonction de conformité.
- ▶ Contrôle et vérification de la conformité.
- ▶ Élaboration de la cartographie des risques de non-conformité.
- ▶ Mise en œuvre du contrôle et de la vérification de la conformité.
- ▶ Contrôle du respect des obligations relatives à la protection de la clientèle.

ÉVALUATION

Support

- ▶ Études de cas pratiques.
- ▶ Évaluations portant sur la mise en place de la fonction conformité, la description d'un produit d'assurance, les niveaux de contrôle à réaliser avant le règlement d'un sinistre, les impacts des risques de non-conformité sur le business plan, l'élaboration de plans de communications sur les actions menées évitant la non-conformité.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette formation mais une expérience dans le secteur de l'assurance ou dans la maîtrise des risques et de la qualité dans les autres secteurs de l'économie est appréciée.

DURÉE DE LA FORMATION

Cette formation est de 35 heures sur 5 jours (7 heures de formation par jour).

Les cours ont lieu une fois par semaine sur Paris (8^e arrondissement), permettant d'allier travail et formation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Des intervenants expérimentés, tous professionnels et experts du secteur, vous aident à comprendre et à mémoriser les sujets inscrits au programme, à l'aide de plans de cours et de fiches de synthèse.

Les cours sont couplés avec des mises en situation et des cas pratiques.

PRINCIPAUX CRITÈRES

Le candidat montre ses compétences et capacités à :

- ▶ Associer les pénalités (natures et caractéristiques) aux risques encourus et à citer les sanctions correspondantes.
- ▶ Définir et décrire les dispositifs de contrôle en vérifiant le non-respect des règles d'information vis-à-vis du client.
- ▶ Repérer les non-conformités dans la description et la recommandation d'un produit.
- ▶ Vérifier le respect du système de souscription mis en place par la compagnie.
- ▶ Lister l'ensemble des contrôles à effectuer avant le règlement d'un sinistre.
- ▶ Définir la cible visée par les reportings et les moyens de communication attachés.
- ▶ Identifier les risques de non-conformité à signaler par leur degré d'importance par rapport à ceux qui ne sont pas à signaler.
- ▶ Proposer des rédactions conformes aux règles édictées par l'autorité de contrôle prudentielle.
- ▶ Identifier les erreurs de pratique pouvant être corrigées.
- ▶ Proposer les indicateurs de contrôle permettant de relever les manquements aux obligations.
- ▶ Adapter les procédures de contrôles en fonction des remarques de la commission des sanctions.
- ▶ Établir un format de reporting en choisissant les informations utiles.
- ▶ Identifier la cible concernée par les modifications des procédures de contrôle.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Études de cas pratiques avec des évaluations écrites et/ou orales.

Évaluations portant sur l'élaboration de la charte de risques, l'organisation du système global de management de risques, l'identification de risques majeurs avec les solutions préconisées et la fonction de risk-manager.



ORGANISATION DES JURYS

Le jury est composé de trois personnes. L'une représentante de l'équipe pédagogique et deux membres, l'un employeur et l'autre salarié du secteur.

La validation de cette compétence permet l'obtention du Certificat « Prévenir le risque de non-conformité en Assurance ».

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Cette formation peut être prise en charge de différentes façons.

Chaque dossier est analysé et les moyens de financement sont étudiés lors de votre candidature auprès de l'ESA.

Par exemple, pour une personne dépendant de la branche assurance, il est possible de se faire financer en passant par son CPF (**CPF enregistré sous le n° 198376 auprès de la branche assurances**).

Les cours ont lieu à l'ESA
39 rue de Moscou - 75008 Paris
(Métro Rome, ligne 2)